FRION-MARTINEZ Charlène

14 septembre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 13 juillet 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Charlène, Magdalena MARTINEZ épouse FRION, commissaire de justice associée, membre de la société civile professionnelle « Maître Jean-Philippe ROUX & Maître Charlène FRION-MARTINEZ, huissiers de justice associés », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Montpellier (Hérault), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « SCP Maître Jean-Philippe ROUX »

Associé (s) en exercice :
Jean-Philippe ROUX

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)